

**Plan Local d'Urbanisme  
Mise à Jour  
(Servitudes d'Utilité Publique)**

**LE MAIRE,**

- Vu** le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.151-43, L.153-60, R.151-51 et R.153-18 ;
- Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 29/11/2007 approuvant le plan local d'urbanisme, modifié le 19/12/2013 et le 28/05/2015 ;
- Vu** la délibération du conseil municipal en date du 27/02/2014 approuvant la révision simplifiée n° 1 du plan local d'urbanisme ;
- Vu** la lettre du Préfet de la Région Alsace – Préfet du Bas-Rhin en date du 28/01/2016, s/c de la Direction Départementale des Territoires – Service Aménagement Durable des Territoires – atelier des référents territoriaux, demandant la mise à jour du plan local d'urbanisme ;
- Vu** les pièces du dossier ci-annexé ;

**A R R E T E :**

**ARTICLE 1 :** Le plan local d'urbanisme est mis à jour à la date du présent arrêté afin d'y reporter les Servitudes d'Utilité Publiques relatives à la construction d'une ligne électrique souterraine entre le poste de Scheer et Sélestat, approuvé par arrêté préfectoral en date du 20 novembre 2015.

Les pièces modifiées à cet effet sont les suivantes :

- la liste des servitudes d'utilité publique ;
- les plans des servitudes d'utilité publique au **10 000<sup>ème</sup>** (planche 1/3) et au **5000<sup>ème</sup>**.

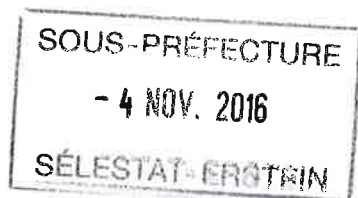
**ARTICLE 2 :** Le plan local d'urbanisme mis à jour est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté fera l'objet d'un **affichage pendant une durée d'un mois** en mairie.

**ARTICLE 4 :** Copie du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous Préfet chargé de l'arrondissement de Sélestat-Erstein
- Monsieur le Directeur du service des Finances Publiques d'Alsace – France Domaine Bas-Rhin.

Fait à Sélestat, le 28 octobre 2016



Le Maire,

Marcel BAUER  
Vice-Président du

Conseil Départemental du Bas-Rhin